

**Procès-verbal de la Réunion du
Comité Syndical du 21 juillet 2025**

Date de convocation :
15 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 juillet à 9h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rochefort-en-Yvelines en séance publique, sous la présidence de M LAMBERT Sylvain, Président.

Etaient présents : Sylvain Lambert, Maurice Chanclud, Sandrine Buisson, Caroline Piccot-Poyart

Nombre de Conseillers

En exercice : 4
Présents : 4
Votants : 4

Secrétaire de séance : Caroline Piccot-Poyart

Madame Caroline Piccot-Poyart est élue secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 16 juin 2025

Monsieur le Président du SIE fait lecture du procès-verbal du 8 avril 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

2. Création d'un poste d'adjoint technique à TNC à raison de 6.30/35^{ème}

Informations :

Monsieur le Président du SIE informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La création d'un poste d'adjoint technique est devenue nécessaire.

Monsieur le Président du SIE informe que cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial.

Décision :

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 6.30/35^{ème} pour l'étude du soir à l'école élémentaire de Rochefort-en-Yvelines.

- De modifier ainsi le tableau des emplois :

Service	Grade	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire
Technique	Adjoint technique	C	1	6.30/35 ^{ème}
Technique	Adjoint technique	C	1	7.47/35 ^{ème}
Technique	Adjoint technique	C	1	30.3/35 ^{ème}
Technique	Adjoint technique	C	1	31.55/35 ^{ème}
Technique	Adjoint technique	C	1	21.51/35 ^{ème}
Technique	Adjoint technique	C	1	32.05/35 ^{ème}
Social	ATSEM pcpal de 2 ^{ème} classe	C	1	35/35 ^{ème}

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

La séance est levée à 10h00.